

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation,**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu le récépissé de dépôt de dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacle en date du 27 août 2012 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2016 portant élection de M. Alain BONNIN dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**
- **Vu la nomination de Monsieur Cédric MOUSSELLE en qualité de Directeur Adjoint du pôle culture et Directeur de l'Atheneum**

ARRETE:

Article 1

Monsieur Cédric MOUSSELLE, Directeur de l'Atheneum, est chargé des fonctions d'exploitant du café de l'Atheneum

Article 2

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et la référente administrative de l'Atheneum sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 28 mai 2019

**Le Président
de l'Université de Bourgogne,**

Alain BONNIN

Copies :

Mme Marie-Laure BAUDEMONT, Directrice du Pôle Culture
M. Cédric MOUSSELLE, Directeur Adjoint du pôle culture et Directeur de l'Atheneum
Mme Orane LOMBARD, Référente Administrative de l'Atheneum
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Pôle RH (SPE / BIATSS)
Agence comptable / Pôle Finances
Service marchés et achats
Rectorat
Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne